L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI MATIN, 30 DÉCEMBRE.

VAPEURS.

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANS-ATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE—correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à St-Nazaire, $200 en or. Passage dans une cabine 2d pont avant...... 160. Passage d'entrepont...... 100. Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas. Les enfants de 3 à 8 paient quart de place. Les enfants de 8 à 12 paient demi place. Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paient les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $ 25 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La Compagnie ne répond pas des valeurs, bijoux, etc., à moins qu'ils n'aient été déposés.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à vapeur DARIEN partira de la Nouvelle-Orléans tous les 18 de chaque mois pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage, s'adresser chez

VICTOR PERRILLIAT, Agent, 127, rue de la Commune.

10 nov—1an—tth

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord:

ST LAURENT, capt. Bocande, Samedi 26 déc
EUROPE, capt. Lemaire, Samedi 9 janv
VILLE-DE-PARIS, capt. Surmont, Samedi 23 janv
PEREIRE, capt. Duchesne, Samedi 6 fév.

PRIX DU PASSAGE (compris le vin) payable en or ou son équivalent en papier. POUR BREST OU LE HAVRE: Première cabine, $140. Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord

Première cabine, $145 | Seconde cabine, $88. Troisième cabine $35, et comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront marqués pour Paris. Soins médicaux gratuits.

On peut obtenir ici, à la Nouvelle-Orléans, des billets de passage pour France, en s'adressant au consigné au [illegible] New-York.

V. PERRILLIAT, 127, rue Commune.

LIGNE INMAN,

Steamers de la Malle.

Partant du Pier No 45 North River, New-York, TOUS LES SAMEDIS, à UNE heure précise de l'après-midi.

Vitesse et excellents commandements.

PREMIERES CHAMBRES, PAIEMENT EN OR.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	......	$100
A Londres,	do	105
A Hambourg, A Havre et à Brême,	do	110
A Paris,	do	115

ENTREPONT, PAIEMENT EN MONNAIE COURANTE.

A Queenstown et Liverpool, de New-York	$ 35
A Londres	40
A Havre et à Paris	47
A Brême ou Hambourg	45

BILLETS PAYÉS D'AVANCE, DE LIVERPOOL OU QUEENSTOWN, (entrepont): $40, en monnaie courante. Il sera fait un escompte de 10 pour cent sur les billets de première chambre, au retour.

Nous sommes prêts à vendre des traites à vue de 1 livre sterling et au dessus sur la "Provincial Bank" d'Irlande et ses différentes succursales.

Pour plus de détails, s'adresser à

ELLIOT & McKEEVER, No 160, rue de la Commune

8 sept—6m

COMPAGNIE DE VAPEURS

Hambourgeoise-Américaine.

COMMUNICATION DIRECTE ENTRE LE HAVRE ET LA NLLE-ORLEANS.

Les magnifiques vapeurs de la Compagnie AXONIA, cap. Kier, BAVARIA, cap. Meyer, TEUTONIA, cap. Barends,

partiront de

la Nlle-Orléans	du Havre	de Hambourg
BAVARIA, 10 Déc.	4 Nov.	1er Nov.
TEUTONIA, 10 Jan.	4 Déc.	1er Déc.
SAXONIA, 10 Fév.	4 Janv.	31 Déc.

prenant des passagers pour la Havane, la Nouvelle-Orléans, le Havre, Londres, Southampton et Hambourg, pour les prix suivants:

De Hambourg ou du Havre.		De la Nlle-Orléans ou la Havane.	
Première cabine	$140 00	Première cabine	$160 00
Deuxième cabine	112 50	Entrepont	45 00
Entrepont	40 00		

Payable en or.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Première cabine, $30 en papier. | Entrepont, $10 en papier.

Le fret de Hambourg à la Nouvelle-Orléans sera de £ 2 10s et 15 p.c. pour le tonneau.

On signe des connaissements pour St-Pétersbourg, Moscou, Riga et autres ports du continent.

MAURY & CO., Agents généraux, 161 rue de la Commune, WILLIAMS, RUPERTI & CO., Agents généraux, 50 rue Carondelet. E. BRDMANN, Brême. C. B. RICHARD & BOAS, Agents généraux pour le compte de la Compagnie, No 6, rue Barclay, New-York.

25 sept—6m

'Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

Steamers de la Nlle-Orléans et Brême, par la voie de la Havane et de Southampton.

Les magnifiques steamers, en fer et à hélice, du "Lloyd" de l'Allemagne du Nord.

LE NEW-YORK, Capitaine F. Dreyer.
LE BREMEN, Capitaine H. A. Neynaber.

feront le service régulier entre la Nlle-Orléans et Brême. Ils toucheront à la Havane et à Southampton en allant et au revenant.

— Jours de Départ. —

DE BREME.	DE LA NLLE-ORLEANS.
LE NEW-YORK, 14 octobre	vers le 20 novembre.
LE BREMEN, 11 novembre.	vers le 20 décembre.

—PRIX DU PASSAGE.—

De la Nouvelle-Orléans à la Havane ou à Brême: Première chambre ...... en or — $165. Entrepont ...... en or — 45.

De la Nouvelle-Orléans à la Havane: Première chambre, en monnaie courante $30. Entrepont " 20.

Pour les détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER, Agent, Rue de l'Union, No 42.

23 sept—6m

INSTITUTIONS

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES, dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DEBON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

INSTITUTION DEBON

INTERNAT ET EXTERNAT POUR LES JEUNES GENS,

No. 263, Esplanade, enseignant Primaire, Commerciale et Supérieure, en anglais et en français.

Langues Etrangères, Dessin, peinture, musique, etc. Classes du soir (tous des livres compris) de 6 à 7 à 8.

La reprise régulière des études aura lieu le 1er septembre prochain.

INSTITUTION CARNATZ,

267, au coin des rues Prytania et Première, PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR DEMOISELLES.

L'ANNÉE scolaire de 1868-69 commencera le 1er septembre 1868.

Cette institution est située dans un endroit salubre et retiré et jouit aux avantages d'un local spacieux ceux des frais ombrages d'un vaste jardin. L'enseignement y est confié à un corps de professeurs éminemment compétents et il embrasse les sciences, les langues et tous les arts d'agrément enseignés dans les meilleurs établissements d'éducation. Pour les conditions, voir les circulaires et s'adresser à l'institution.

12août—6m

Collége de Ch. Caron,

Angle des rues Orléans et Remparts.

PENSIONNAT ET EXTERNAT.

Classes du jour pour garçons de 9 à 3 heures. Classes du soir pour les grandes personnes de 6 à 9 h.

INSTRUCTION commerciale—Langues, modernes. Connaissances utiles.

Classes du jour ...... de $3 à 8 par mois. Classes du soir ...... de $5 "

M. ALBERT FABRE, ex-surintendant des Ecoles Publiques du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, offre ses services au public comme professeur des Langues anciennes et modernes, et des Sciences Mathématiques et Physiques. Les personnes qui désireraient traiter avec M. Fabre sont priées de s'adresser au bureau de l'Abeille, 73, rue de Chartres.

19juillet—6m

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose, Maladies de Foie, des voies urinaires et la Surdité.—Résidence et cabinet de consultation, rue Dauphine, No 44, tous les jours, de midi à 3 heures. 14 juin—1an

Profitable placement d'argent.

UN JARDINIER instruit, également versé dans la théorie et la pratique de l'agriculture, et propriétaire, dans les environs de la Nlle-Orléans, d'un excellent morceau de terre à l'abri de tout danger d'inondation, désirerait trouver un ou plusieurs associés pouvant disposer ensemble d'une somme de SIX MILLE PIASTRES, ou PLUS, pour cultiver ledit morceau de terre pendant une ou plusieurs années, les profits par moitié. En tout cas, un intérêt de 10 pour cent leur serait assuré.

Les familles pour aider qui auraient quelques fonds dans cette entreprise y trouveraient non-seulement un bel intérêt de leur argent, mais en outre, quelques autres avantages de plaisir ou d'utilité.

Pour plus ample information, s'adresser, par écrit, à M CHARLES, Bureau de l'ABEILLE, No 73 rue de Chartres. 3nov—6m

VERMIFUGE

DE

B. A. FAHNESTOCK,

Le Ver Solitaire est un des ennemis les plus cruels et les plus acharnés de l'homme; sa présence est accompagnée des symptômes les plus douloureux: Douleur sourde au front, étourdissement, pâleur et rougeur, alternativement; pâleur des lèvres, maigreur, manque et excès d'appétit, alternativement; désir ardent d'avoir certaines nourritures, mauvaise haleine, gonflement du ventre, abattement et irrascibilité nerveuse.

Pourquoi donc ne pas avoir recours, contre ce dangereux ennemi, à un remède dont une expérience de nombre d'années a prouvé l'efficacité? Le VERMIFUGE de B. A. FAHNESTOCK, si l'on suit les prescriptions qui accompagnent chaque bouteille, chassera infailliblement le destructeur.

Il faut que l'acheteur examine attentivement chaque bouteille. Le nom de FAHNESTOCK, simplement, ne suffit pas; qu'il s'assure de la présence des initiales B. A. et qu'il refuse la bouteille qui ne les porte pas.

F. F. DUCONGE, Agent

8nov—6m rue de Chartres, No 36. Nlle-Orléans

Société de Bienfaisance et d'Assurance Mutuelle de la Vie DE LA LOUISIANE.

—Directeurs—

J. M Lapeyre,	W. S. Mount,
John Davidson,	L. B. Pothier,
H Zuberbier,	Wm McCulloch,
I. N. Marks,	Wm Creevy,
H. F. Schmidt,	T. E. Finlay,
Wm Cooper,	Anthony Sambola,
W. S. Pike,	Patrick Irwin,
David McCoard,	John C. Sinnott,
I. Caulfield,	C. Cavaroc,
Gerard Stith,	W. C. Nichols.

Officiers.

JOHN DAVIDSON ...... Président.
W. S. PIKE ...... Vice-Président.
R. W. YOUNG ...... Secrétaire.
L. A. FOURNIER ...... Trésorier.

W. S. KOONTZ, Avocat.
W. C. NICHOLS, Médecin examinateur
H. C. FOLGER, Agent.

Bureau: No 136 rue Carondelet (Bâtisse Davidson.) 1oct—1an

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L GRANT,	Capt. H. S. Quick,
CRESCENT CITY,	Capt. Wm Weir,
SHERMAN,	Capt. W. P. Henry,
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans.

Le steamer CRESCENT CITY, Commandant Wm Weir,

Partira de son wharf, en face de la rue Jefferson, le DIMANCHE, 7 janvier à 8 heures A. M.

Ses steamers ont d'excellents aménagements. Chambres...... $50 00.

On signe des bills de connaissements pour Liverpool. Pour fret ou passage, s'adresser à

WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 196.

Le SHERMAN suivra le CRESCENT CITY et partira DIMANCHE, 10 janvier à 8 h. A. M.

Pour New York, directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants: GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES, MARIPOSA.

Le steamer MARIPOSA, W. C. Berry, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Le DIMANCHE, 3 janvier, à 8 heures A. M. Passage...... $60

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

4 mai—1an

Pour les Attakapas.

POUR LES ATTAKAPAS DIRECTEMENT.—Le bateau à vapeur J. D. HINDE capitaine Allen Smith, commis L. P. De la Houssaye, partira MERCREDI, 30 décembre, à 5 heures P. M. Il prendra du fret et des passagers pour Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse-Pointe, St Martinville, Pont Breaux, et tous les débarcadères du Bayou Tèche et de la rivière Atchafalaya. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

L. CREVEMBERG, No 63 de la rue Vieille Levée.

JAS. LEAKE, 30 déc—1f No 8 de la rue Tchoupitoulas.

La Côte et le Bayou Lafourche.

ARRANGEMENT D'HIVER.—Service deux fois par semaine.—Pour Lobdell's Store, Baton Rouge, Plaquemines, Donaldsonville et tous les débarcadères de la côte.—Le bateau à vapeur GREY EAGLE, capitaine V. B. Beranco, commis Leo. Baybt et J. M. Hodgkinson, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., et les DIMANCHES, à 9 heures du matin. Il part de Lobdell's Store tous les JEUDIS et descend le fleuve dans le jour. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

JAS. LEAKE, 27déc—1m No 6 de la rue Tchoupitoulas.

Ligne du Crescent entre la Nlle-Orléans et Lafourche, ainsi que la Côte.

Le beau bateau à vapeur FLICKER, capt. Duval Comeaux (N. Z. Dupuis, commis) part de la Nlle-Orléans pour les points ci-dessus tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Retour: le VENDREDI et le LUNDI, avant la nuit. 2 déc—1m

Paquebot de Lafourche et de la Côte.

Le NEW ERA, capitaine Dugas, commencera le service le 10 novembre. Il partira de la Nlle-Orléans les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à midi. Il sera de retour les MERCREDIS VENDREDIS et LUNDIS.

14 déc—1m A. DUGAS.

Bateau régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine Jos. F. Ancoin, commis F. A. Chariot, part de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures du soir et les VENDREDIS à 10 heures du matin. Il est de retour les MERCREDIS et les DIMANCHES pendant le jour. Le bateau ira jusqu'à Lockport.

Les expéditeurs seront responsables des freight bills pour Lockport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord 3déc—1m

Paquebot régulier de la Nlle-Orléans, de la côte et de Lafourche.—Trois voyages par semaine.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capt. Dirvant, commis T. Nicols, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à 10 heures. Il descend la côte, dans le jour, tous les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Les planteurs peuvent être assurés que le POWELL continuera le service.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 22nov—1m

NATCHEZ.

Paquebot de Natchez. Jour de départ, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Le beau bateau à vapeur WILD WAGONER, capitaine W. B. Richardson, commis J. C. Libano, partira pour Natchez, tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 5 heures P. M. GEO. D. HITE, Agent, 5 déc—6m No 17 de la rue Tchoupitoulas.

Pour Vicksburg.

Bateau régulier de la malle des Etats-Unis POUR VICKSBURG.

Jour de départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Bayou Goula, Bayou Sara, l'embouchure de la Rivière Rouge, Natchez. Waterproof, Rodney, St-Joseph, Grand Gulf, Vicksburg et tous les débarcadères intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur BELLE LEE, T. P. Leathers, capitaine, Adolphe Martin et Samuel Ayles, commis, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il se rendra à Vicksburg, avec les bateaux "Calumet" et "Cosmos" qui partent pour les rivières Tallahatchee et Yazoo. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

C. G. WAYNE, 20 déc—6m No 35 de la rue Natchez.

Pour Mandeville.

Compagnie de paquebots de la Nlle-Orléans et de Mandeville—Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et à basse pression, de la malle des Etats-Unis, capitaine W. L. Cousens, partira, pour les ports ci-dessus, les LUNDIS et JEUDIS, à l'arrivée du train de 8 heures du matin; les MARDIS à l'arrivée du train de midi; et les SAMEDIS à l'arrivée du train de 2 heures de l'après-midi. Au retour, il partira de Old Landing à 8 heures du matin, les MARDIS et les VENDREDIS; et de Madisonville, les LUNDIS et JEUDIS, à 5½ heures du matin.

Les voyages ci-dessus se feront régulièrement à moins que le mauvais temps ou le peu de profondeur des eaux n'y mettent obstacle.

La CAMELIA n'ira pas, pour le moment, plus loin que Old Landing, sur le Tchefuncté.

COHEN M. SORIA, agent.

23avril—1an 18 et 20, rue Union.

Pour la Rivière Rouge.

PAQUEBOT DU SAMEDI,

Pour la Rivière Rouge.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

POUR CAMPTE, Natchitoches, St-Maurice, les débarcadères Fareres, Montgomery, Durand, Boston, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Plaisance, Cotile, Alexandrie, Echo; les débarcadères Norman, Barbin et tous les ports intermédiaires.—

Le bateau à vapeur ST-NICHOLAS, capitaine John C. Dowty.

Wm. Culbertson et Theo. J. Dowty, commis. Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

GEO H LORD, agent. 10 déc—1m No 70 de la rue Gravier.

Opelousas

Départ tous les SAMEDIS à 5 h. P. M.

Pour les Opelousas, Washington, Port Barré et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur CLEONA, d'un faible tirant d'eau, capitaine E. Spiers, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.—Le CLEONA part de Washington tous les MERCREDIS matin, à 10 heures.

Partant tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. POUR OPELOUSAS, WASHINGTON, Port Barré, et tous les débarcadères de la côte la rivière Atchafalaya, et le Bayou Courtableau—Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau,

ANNIE WAGLEY,

W. Burton, capitaine. M. Kralson, commis. Partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J M. JOHNSTON, 25 Vieille-Levée.

Grand Ecore.

PAQUEBOT hebdomadaire régulier.—Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.—Pour Grand Ecore, St-Maurice, Montgomery—(Prenant du fret pour les débarcadères Boudieu) Alexandrie, les débarcadères de Norman, Barbin et tous les débarcadères intermédiaires. L'excellent bateau à vapeur GLIDE, capitaine James F. Muse; commis L. W. Clayton, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

A BRITTON & CO, No 26 de la rue de la Commune. ou à GEO. H. LORD, No 70 rue Gravier.

La Côte et Bayou Sarah.

LE bateau à vapeur semi hebdomadaire de la Nouvelle-Orléans, de la côte et du Bayou Sara, Nina Simmes, capitaine W. E. Greathouse, commis A. J. Reid, agents de MM. H. Leadry et E. Fortis, quittera la Nouvelle Orléans tous les LUNDIS à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures du matin, à partir de vendredi prochain, 4 septembre 1868. Il quittera Bayou Sara tous les MARDIS et tous les SAMEDIS soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, 29 août. No 11 de la rue Conti

GRAND CHEMIN DE FER

DE LA

Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M. et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, en prévenant la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à des prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Tèche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de 7 heures du matin à 5 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bœuf et au sur Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateaux à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

1erdec—6m

AGENCE GENERALE

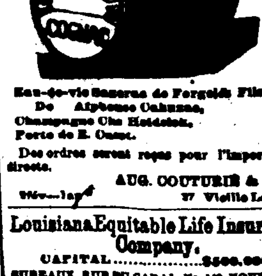

Eau-de-vie Sazerac de Forge et Fils. De Alphonse Cahuzac, Champagne Chs Heidsieck, Porte de E. Omer.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 27 Vieille Levée

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL...... $500,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 142, NOUVELLE ORLEANS.

—Directeurs—

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Bigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks
C. H. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
F. Dolhonde,	R. B. Penn,	W. B. Schmidt,
Geo A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président. ST-CLAIR DEARING, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr S. A. Moss, Dr S. Choppin. Dr G. E. Lemonier, Dr Henry Smith. Dr J. Hampden Lewis, Dr W. C. Nichols.

G. A. Breaux, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPECE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurance ordinaire et annuelle.—Assurance de dix et de cinq ans.—Simple paiement.—Assurances participantes et non participantes émises à des taux aussi bas que ceux d'aucune autre Compagnie.

Les paiements ne sont pas forfaits!

19avril—1an

LA

COMPAGNIE NATIONALE

DE

TÉLÉGRAPHE.

UNE NOUVELLE ENTREPRISE, portant le nom de "Compagnie Nationale de Télégraphe," a été organisée. Elle a de précieux privilèges qui lui sont accordés par un acte récent du Congrès pour établir des lignes de télégraphe sur tous les principaux chemins de fer des Etats-Unis. Les actions seront établies sur le même principe que celles des "Merchants Union Express Company" qui vient de commencer les opérations. Il s'agit de faire en sorte que les négociants s'intéressent à la nouvelle entreprise, moins pour vendre les actions que d'assurer du commerce du pays qui traversent les lignes.

Le capital doit être de

$10,000,000

représenté par $100,000 actions de

$100 au pair,

Mais le montant à payer comptant est de

$35 par actions,

et sera versé comme suit: un pour cent du montant de la souscription, et rien de plus, jusqu'à ce que toutes les actions soient prises; ensuite, sur appels des Directeurs. Les versements ne devront pas excéder cinq pour cent par mois. Lorsqu'il aura été payé trente cinq pour cent de la valeur (au pair) des actions, des certificats d'actions seront émis. Ce paiement mettra dans la caisse de la Compagnie un

Capital de $3,500,000

qui suffira pour l'établissement de lignes doubles jusqu'à tous ou presque tous les points qu'ont atteints les monopoleurs actuels.

Les compagnies actuelles de télégraphe du pays ont été consolidées en un énorme monopole; elles gagnent plus de six millions de piastres par an, soit cent pour cent sur le coût de leurs lignes.

Le gouvernement des Etats-Unis a reconnu l'importance du projet de la Compagnie Nationale de Télégraphe en donnant à celle-ci des privilèges qu'on n'a jamais obtenus une compagnie de ce genre. Par exemple, il n'a jamais été payé à une compagnie de construire des lignes sur tous les chemins de fer et toutes les routes de la malle. La position de la compagnie diffère de celle de toutes les compagnies qui l'ont précédée. La question de droit de passage est à jamais décidée.

Les actions de cette compagnie ne peuvent être ni vendues ni transférées à une autre compagnie quelconque. La loi du Congrès en vertu de laquelle cette compagnie a été organisée défend tout transfert des privilèges accordés.

Les appels de fonds—Comment ils doivent être faits.

Un pour cent des actions sera exigé au moment de la souscription, et des appels successifs qui ne devront pas excéder cinq pour cent par mois seront faits, par les Directeurs, lorsque ceux-ci les croiront nécessaires pour établir les lignes, mais il ne sera pas fait d'appel après le paiement de cet un pour cent, avant que la souscription couvre tout le capital.

Capital nécessaire pour le moment.

La Compagnie croit qu'il suffira de trente-cinq pour cent du capital pour construire et établir complètement

25,000 milles de Télégraphe

qui relieront entre eux tous les centres de commerce et les points importants des Etats-Unis. Cette opinion repose sur l'évaluation des personnes responsables qui ont offert d'établir les lignes.

La Compagnie Nationale de Télégraphe est organisée en vertu des lois de l'Etat de New York et de privilèges accordés par une loi du Congrès du 24 juillet 1866.

Président—GEORGE B. SENTER, Cleveland, Ohio.

Vice-Président—ROBERT SQUIRES, de la ville de New York.

Secrétaire—GEORGE B. WALTER, de la ville de New York.

BUREAUX de la COMPAGNIE

Nos 64 et 66 de Broadway, New York.

Un montant limité des actions de cette Compagnie est destiné à la Nlle-Orléans. Ceux qui souscriront en capital seront placés sur un pied d'égalité avec les organisateurs et auront, comme eux, tous les privilèges dont la Compagnie peut et pourra jouir plus tard.

Les souscriptions sont reçues par

DANIEL EDWARDS,

Directeur résident des Etats de l'Alabama, du Mississipi, du Texas et de la Louisiane.

Nos 28, 30 et 32 de la rue Nlle-Levée, Nouvelle-Orléans, Lne.

OU PAR

D. WEBSTER, au bureau de R. G. DUN & CO., No 70 de la rue du Canal.

Les personnes qui prendront des actions sont priées d'en informer le directeur résident, Daniel Edwards, au 6 sept—6 m.t.l.21M J S

Wm. B. MORRIS & Co.

AGENTS D'ASSURANCE.

27 ...... Carondelet 27

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif ...... $4,650,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif ...... $1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer dessinés. 10 sept—6m

HUITIEME ETAT ANNUEL DE LA

Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans.

Total des primes dans l'année expirée le 30 sept 1868		$134,198 42
Savoir: Primes d'incendie	$69,930 45	
Primes de mer	38,254 21	
Primes de rivières	26,013 76	134,198 42
En moins—Primes remboursées	2,460 36	
Primes non expirées	14,449 00	16,849 36
Montant net des primes		$117,304 66
PERTES PAYÉES		
Pertes par incendie	$13,390 39	
Pertes sur mer	14,419 16	
Pertes sur les rivières	17,450 36	
	$45,261 95	
Réassurances	3,280 60	
Quinze pour cent de réduction	11,705 72	
Taxes et revenu intérieur	6,294 32	
Dépenses, loyer et intérêt moins l'intérêt et profits et pertes	13,341 86	81,746 54
Bénéfice net		$15,610 22

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Effets recevables	$17,062 60
Primes en voie de perception	12,363 67
Prêts garantis	4 601 13
Prêts sur hypothèque	15,000 00
Placé en actions de banques	44,815
Actions du Vallette Dry Dock Company	7,000 00
Actions du Good Intent Towboat Company	700 00
Actions de la Comp. d'Ass. de l'Union	6,215 00
Scrip des Compagnies d'Assurance	17,347 30
Propriété foncière	6,945
En caisse	20,069 41
Billets de souscription	25,565 00
	$200,880 34

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 15 octobre 1868. S. MAGNER, notaire public.

La Direction a résolu de payer SIX POUR CENT D'INTERET sur les certificats de profit non encore payés, à partir du 9 novembre prochain. Elle a, en outre, déclaré un dividende scrip de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirant le 30 septembre 1868—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 15 décembre prochain.

E. GANUCHEAU, Président.

A. BALDWIN, Vice Président.

L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

DIRECTEURS

De la Comp. d'Ass. Mutuelle de l'Etat de la Louisiane.

O Bercier,	A Baldwin,	D P Logan,
Chas J Leeds,	A Peinsla,	J Zolley,
D Bouligny,	William Hoyt	S Gumbel
E H Harris,	Alex Marks,	A. Terrou,
J Lanata,	D L Kernion,	J Dupin,
L H Gardner,	W B Conger,	G S Simoneaud,
Theo Biolo,	A Elmer Bader,	M J Haack,
L. McGregor,	A D Grieff,	E Ganucheau,
A Boussiller,	F Laborde,	A Waldkirch,
Hopkins,	S Herrmann,	C H Minton,
Pothier,	E Bordelon,	E F Mioton.

oct—1m

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun Nlle-Orléans, 22 janvier 1868.

DOUZIEME ETAT ANNUEL De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sun, de la Nlle-Orléans, pour l'Année expirée le 31 Décembre 1867.

Montant de primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867, savoir:		
Sur les risques d'incendie	$183,671 58	
Sur les risques de mer	65,939 94	
Sur les risques de rivières	68,492 89	
	$317,904 71	
Plus, les risques non expirés pour 1866	66,665 00	$384,569 71
En moins, les risques non expirés pour 1867	$ 60,415 00	
Primes remboursées pour 1867	2,499 04	$ 62,914 04
Montant net des primes le 31 déc. 1867		$321,675 67
Pertes payées dans la même période		
Sur les risques d'incendie	$68,491 32	
Sur les risques de mer	59,041 70	
Sur les risques de rivières	28,182 88	$155,715 90
Plus, réassurances	$ 2,[illegible]	
Escompte de prime	62,45[illegible] 57	60,974 62
Dépenses, taxes, loyer, profits et pertes, etc., escompte et intérêt en moins		71,910 32
Réserve pour paiement d'intérêt sur scrip dû en 1868 y compris les balances		23,712 10
		$294,513 4
Bénéfice net		$ 27,161 62
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Un cent vingt neuf bons consolidés de la ville, évalués à $90 c.		$107,[illegible] 00
Cent vingt quatre bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., de Jackson et du Nord, à 70 c.		86,800 00
Cent douze bons de la ville du Grand chemin de fer de la N.-O., des Opelousas et de l'Ouest évalués à 70 c.		71,400 00
Vingt-cinq bons de la ville du chemin de fer Pontchartrain, évalués à 70 c.		17,500 00
Quatre bons de l'Etat du chemin de fer des Opelousas, évalués à 80 c.		3,200 00
Six bons de l'Etat du chemin de fer de Mexique, évalués à 80 c.		3,600 00
Neuf bons de l'Etat du chemin de fer de Vicksburg, S. et Texas, évalués à 50 c.		4,500 00
Actions de Banque et de la Compagnie du Gaz, etc.		163,[illegible]
Prêts sur nantissement		36,000 00
Prêts sur hypothèque		25,000 00
Effets à recevoir		11,503 00
Primes dues et en voie de perception		67,125 02
Scrips d'autres Compagnies d'assurance		22,430 00
Monnaie n'ayant pas cours		4,000 00
Coupons de la ville, dûs et non recouvrés		12,230 00
En caisse		34,574 41
		$787,703 41

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée de livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé par devant moi, ce 23 janvier 1868. PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge-de-Paix de la Paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer, à partir du deuxième mardi de février prochain, six pour cent d'intérêt sur les certificats de payement non encore payés. Ils ont, en outre déclaré un dividende—scrip de trente-cinq pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende sur lequel il sera émis des certificats à partir du 15 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président, JOHN G. GAINES, Vice-Président. THOS. ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS:

Jno. G. Gaines,	R. J. Hart
Henry Renshaw,	Jno. C. Richs,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Bisoco,	J. B. Bres,
J. C. Sarelli,	Thos. Sloo,
Thos. A Jones	25 nov—u

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Montant des primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1868, y compris ce primes non expirées de l'année précédente:		
Sur les risques d'incendie	$515,604 42	
Sur les risques de mer	206,734 17	
Sur les risques de rivières	38,443 62	
Total		$1,151,262 22
En moins—Primes sur risques non expirés le 31 mai 1868	$226,847 00	
Primes remboursées	33,471 67	$260,318 67
Montant net des primes le 31 mai 1868		$891,044 15
Pertes payées:		
Sur les risques d'incendie	$371,266 87	
Sur les risques de mer	173,940 36	
Sur les risques de rivières	45,939 86	
	$591,146 51	
Taxes,	20,612 51	
Réassurances, Dépenses, Profits et Pertes, moins intérêt	$104,386 04	$624,314 56
Bénéfice net		$277,329 59
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Propriété foncière		$189,617 77
Billets garantis par hypothèques		675,507 30
Billets garantis par nantissements		39,147 32
En caisse		138,478 34
Actions de banques et de chemins de fer		194,200 00
Primes en voie de perception		60,[illegible]
Bons de la ville		39,000 00
Billets à recevoir		127,154 70
Scrips de Compagnies d'Assurances		60,866 00
Actions "Dry Dock Vallette"		15,600 00
Actions de la Presse "Levee Steam"		5,000 00
Actions "Marine Dry Dock"		3,700 00
Actions "Merchants' Exchange"		1,000 00
Actions "Lightering & Wrecking Co"		1,000 00
Actions "La. Equitable Life Ins. Co.		250 00
Bons de l'Etat		1,500 00
Total		$1,466,414 16
En moins: Intérêts non réclamés et intérêts à payer en juillet prochain	$101,346 15	
35 pour cent du scrip de 1868 payable en juillet	70,875 75	
Primes sur risques non terminés le 31 mai 1868	226,847 00	$398,768 90
Actif net		$1,067,645 26

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

JOHN PEMBERTON, Président. PAUL FOURCHY, Secrétaire

ETAT DE LA LOUISIANE

Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 9 juin 1868. PAUL W. COLLENS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

A une assemblée des Directeurs tenue le 9 juin 1868, il a été résolu de déclarer un dividende en scrip de TRENTE POUR CENT sur les primes nettes de l'année, pour lequel des certificats de scripe seront émis le premier août prochain. Il a été aussi résolu de PAYER, le second lundi de juillet prochain, Trente cinq pour cent sur le Capital du Scrip de 1859, et six pour cent d'intérêt sur tous les scrips dus de la Compagnie.

— Directeurs —

John Pemberton,	P Maspero,	Pierre Poutz
M. Puig,	David McCoard,	B Z Reif,
Chas. Fagery,	J J Fernandez,	L F Génerés
P S Wiltz.	J Morgan Hall	10 juin

SIX-NEUVIEME ETAT ANNUEL DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 23 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le 30 avril 1868—

Primes d'incendie, dans l'année	$256,122 88	
Primes de mer	34,082 88	
Primes de rivières	177,564 88	
		$467,770 32
Total net des primes		$447,564 32
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 22,300 00	
Pertes de mer	67,074 62	
" rivières	34,092 47	
Taxes payées	26,919 34	
Payé—réassurance et compte au lieu de scrip	60,195 30	
Payé — intérêts, primes remboursées, frais généraux, escomptes, etc.	67,048 93	$396,915 13
Bénéfice net		$51,800 1
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets à recevoir	$ 27,284 38	
Prêts sur bons et hypothèques	69,[illegible] 30—166,[illegible] 08	
En caisse	$104,577 34	
Prêts garantis par actions sur demande	63,600 00—$167,877,34	
Prêts garantis par actions à terme	$11,300 00	
Propriété foncière	73,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	45,082 48—$131,372	
Bons consolidés de la ville	$20,000 00	
Bons de la ville	26,000 00	
Actions de Banques et autres	192,397 17—$438,477 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$3,400 00
Dû pour primes et en voie de perception		41,600
		$779,814 6
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, actions et bons		$420,355
Compte de scrip forfaits		7,859
Intérêts non réclamés		$7,000 38

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président. HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi, ce 25 mai 1868. PARIS CHILDRESS, Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie payera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs de certificats de scrip non encore payés. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, le premier lundi d'août prochain, sans perte de gouvernement.

THOS. A. ADAMS, Président, SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid, HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watt,	G. T. Dubonnes,
Samuel B. Newman	F. R. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Cobb,
F. Simms,	A. Thompson,
— Phelps.	

A. Thomson & Co.,

SUGAR, SYRUP AND MOLASSES REFINER

—AND—

IMPORTERS AND DEALER

In Foreign and Louisiana

SUGAR AND MOLASSES,

sept 17 46 Tchoupitoulas Street

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 72, coin Natchez

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$621,390 00
Pertes, taxes, dépenses, réassurance, &c.	217,749 72
Actif le 31 décembre 1867	378,734 00

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées d'incendies.

ALFRED MOULTON, résident, Wm M. PERKINS, Vice-Président, A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H. Ledwidge,	R. E. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. E. May,
B. F. Eshell,	John T. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. B. Isenhour	Job J C. Rogers.

12 déc—11 mt l. 2 mars

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nlle-Orléans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

PRIMES de l'année expirée le 31 décembre 1867:		
Sur les risques d'incendie	$318,218 90	
Sur les risques de mer	82,409 44	
Sur les risques des rivières	20,759 61	
Total des primes		$421,388 41
En moins: Primes non expirées le 31 décembre 1867	$115,282 00	
Primes remboursées	4,115 41	
		119,077 41
Montant net des primes		$302,309 00
Pertes: Sur les risques d'incendie	$38,760 02	
Sur les risques de mer	61,004 15	
Sur les risques de rivières	18,400 44	
	$140,426 32	
Taxes	11,080 58	
Réassurances	3,574 51	
Dépenses, moins le 6 (?) escompte	10,150 55	
Intérêts sur scrip	18,963 30	
		$194,076 34
Bénéfices		$97,449 16
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Billets à recevoir pour primes	$3,704 51	
Billets garantis et billets hypothécaires	219,297 00	
Dû pour primes en voie de perception	33,088 1	
Actions de la Compagnie du Gaz, de la Compagnie du Chemin de fer de la ville, Bons de la ville	152,243 44	
Scrips des différentes Compagnies d'Assurance	30,130 00	
En caisse	26,777 03	
	$51[illegible],629 04	
Moins: Dépréciation des susdits	96,000 00	
Montant net		$[illegible],
Moins: Intérêts de scrip, non réclamés	7,850 70	
Intérêts payables sur scrip non encore payés	26,000 00	772 42 / 34,207 76
		$[illegible],584 00

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président. J. W. HINCKS, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 11 janvier 1868. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont déclaré un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1867—dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du deuxième lundi de mars. Il a été résolu en outre de payer à partir du deuxième lundi de mars 1868, SIX pour cent sur tous les scrips non encore payés de la compagnie.

—DIRECTEURS—

George Urquhart,	Chs. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
P. H. Blanchard,	John Gonzales,
Wm. Stevens,	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Bureau, rue de Canal, nov—1m—6t—1 mcf

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868		$546,[illegible] 69
Savoir:		
Primes d'incendie	$282,272 97	
Primes de mer	158,158 79	
Primes de rivières	105,667 13	
		$546,[illegible] 69
En moins:		
Primes remboursées	$ 5,[illegible] 70	
Primes non expirées	41,[illegible] 00	$ 46,[illegible] 70
Montant net des primes		$[illegible] 67
Pertes payées:		
Pertes par l'incendie	$ 62,227 22	
Pertes sur mer	134,371 70	
Pertes sur les rivières	94,[illegible] 88	
	$342,062 14	
Escompte au lieu de scrip	34,260 66	
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36	
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	22,210 36	
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	27,777 00	
		$451,210 70
Réservé pour pertes non réglées		$ 11,277 00

La Compagnie a l'actif suivant qui, d'après le rapport du Comité de Finances de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est évalué, après certaines déductions, être équivalent à un capital comptant de $[illegible],630, savoir:

Placé en propriété foncière	$49,386 11
Hypothèques sur propriétés foncières	79,[illegible] 00
Placé en bons de la ville et autres bons	[illegible]
Placé en actions de banques et autres actions	123,[illegible]
Placé en scrip de Compagnies d'Assurance	162,362 00
Prêts garantis	12,[illegible]
Billets à recevoir	45,[illegible]
Primes en voie de perception	92,[illegible] 71
En caisse	111,512 42
	$727 09[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président. P.J ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. Assermenté et signé pardevant moi ce 23 mars 1868. PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. H. Pinckard,
A. Freriche,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
S. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon, Jr.,
Henry J. Voss,	S. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weidner,	Rodolph Sieg,
H. F. Given	24 mars

ETAT DE LA LOUISIANE.

VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

QU'IL soit connu que le 3 août de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-huit, et la quatre-vingt-treizième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique,

Pardevant moi, ADOLPHE MAZUREAU, notaire public dans et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, ayant commission et qualité, et en présence des témoins soussignés,

Se sont présentées les parties dont les noms figurent ici, lesquelles déclarent que, profitant des lois de la Louisiane relatives à l'organisation de corporations dans cet Etat, elles s'engagent et s'obligent à former une corporation dans le but et selon les règlements suivants:

ARTICLE I.

Le nom de cette corporation sera "Société Mutuelle d'Aide et Bienfaisance de la Vie, de la Louisiane. Le domicile de la Société est établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans. La Société commencera des opérations lorsque le nombre des souscripteurs, de la Société aura le droit de faire des contrats, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; de posséder, acheter, recevoir par donation ou de vendre des propriétés, meubles ou immeubles, de faire et employer un sceau conformément une devise.

ARTICLE II.

Le but de cette société sera de contracter pour l'assurance de la vie, d'émettre des polices d'assurance de la vie, de faire tout ce qui se rattache à cette sorte d'assurance, conformément aux conditions mentionnées plus loin. La Société aura le droit de faire des contrats avec les compagnies, si elle le juge convenable, mais à ses propres frais et à son crédit.

LE III.

Tous les pouvoirs administratifs de cette Société seront confiés à vingt Directeurs dont cinq formeront un quorum, et d'élire officiers et commis qu'ils pourront nommer. Les Directeurs exerceront leurs fonctions pendant deux ans, à partir du jour de leur nomination ou élection. Les premiers dont les noms suivent formeront la première direction et resteront en place pendant deux ans à partir du 1er août 1868:

J. M. LAPEYRE,	W. S. MOUNT,
JOHN DAVIDSON,	L. B. POTHIER,
H. ZUBERBIER,	WM. McCULLOCH,
I. N. MARKS,	C. CAVAROC,
H. F. SCHMIDT,	WM. CREEVY,
W. COOPER,	THOS. E. FINLAY,
W. S. PIKE,	ANTHONY SAMBOLA,
DAVID McCOARD,	PATRICK IRWIN,
I. CAULFIELD,	JNO. C. SINNOTT,
GERARD STITH,	W. C. NICHOLS.

S'il survient, dans la Direction, une vacance occasionnée par la démission, la mort d'un membre, ou toute autre cause, avant l'expiration du temps pour lequel lesdits membres auront été élus, cette vacance sera remplie, par les autres Directeurs, par l'élection d'une personne. Les Directeurs pourront, à leur première réunion, élire un Président, un Vice-Président, un Secrétaire et un Trésorier. Ils devront en outre élire les officiers qu'exigeront les affaires de la Société. Le Président devra être membre de la Direction, présider toutes les réunions de la Direction, aux assemblées des porteurs de polices de la Société, et devra diriger toutes les affaires de la Société sous la surveillance des Directeurs.

Le Vice-Président devra être membre de la Direction. Il devra présider les comités réunis en l'absence du Président et, si ce dernier est absent, signer les polices de la Société.

Le Secrétaire, le Trésorier et les employés qui dépendent le Président devront, avant d'entrer en fonctions, donner des cautions approuvées par les Directeurs et qui garantiront la fidèle accomplissement de leurs services.

ARTICLE IV.

Chaque membre admis dans la Société versera dans sa caisse, s'il est âgé de seize (16) à trente (30) ans inclusivement, la somme de dix piastres; s'il est âgé de trente-un (31) à quarante (40) ans inclusivement, quinze piastres; de quarante-et-un (41) à cinquante (50) inclusivement, vingt piastres; de cinquante-et-un (51) à soixante (60), inclusivement, vingt-cinq piastres—laquelle somme demeurera, à la personne qui l'aura payée, à une police d'assurance pour la vie, qu'il devra payer pour la police d'une somme égale à une piastre pour chaque membre inscrit sur les livres de la Société, à l'époque de sa mort, somme qui sera payée à ses ayant cause, dans les soixante jours qui suivront celui où aura été reçu un certificat de la mort du porteur. Mais, dans aucun cas, le montant payé sur la dite police ne devra excéder cinq mille piastres, et la contribution de tous les membres, excédant cinq mille piastres sera mise de côté comme fonds d'intérêt et, à la mort d'un porteur de police, et tant que la dite contribution excédera cinq mille piastres, l'excédant sera conservé, au pro rata, à la diminution de la dite contribution. Le dite diminution sera la même pour chaque membre de la Société.

Sur avis de la mort d'un porteur de police aux officiers de cette Société, accompagné d'un certificat constatant les faits et endossé par le médecin ou le jury d'enquête, il sera prélevé, sur chaque porteur de police, une somme qui n'excédera pas une piastre et vingt-cinq au plus, qui devra être versée au bureau de la Société dans les trente jours qui suivront l'avis. Si le dit membre ne payera pas la dite somme, la police sera forfaite, sera effacé des livres de la Société. à défaut, dans les vingt jours, des raisons suffisantes dont jugeront les Directeurs, et que l'argent ne soit versé dans le Trésor. Tout porteur de police qui a forfait sa police pour avoir négligé de payer l'assessment à la mort d'un membre, sera privé de tous les bénéfices provenant des assessments antérieurs, mais on ne l'empêchera pas de demander une nouvelle police. Aucune d'admission comme membre ou porteur de police de cette Société devra être faite, par écrit, aux Directeurs et indiquer le nom, l'âge, la résidence et la profession du candidat. Toute déclaration dans la dite demande sera appuyée comme la dite police si elle est reconnue fausse. Aucune demande ne sera acceptée qu'accompagnée du certificat d'un médecin respectable attestant que le candidat est en bonne santé, qu'il n'est pas atteint d'affections pulmonaires ou autres qui pourraient abréger ses jours. La Société se réserve le droit, si le certificat est de tout autre manière que celui de la Société, de refuser une demande. Le candidat par le médecin de la Société, et en ce cas, des frais comme un candidat, une honoraire d'une piastre que devra payer le candidat. Tous les transferts de polices devront être faits sur les livres de la Société.

ARTICLE V.

Au décès d'un membre, le secrétaire signalera en annonçant le fait aux détenteurs de polices et réclamera le paiement de la contribution mentionnée dans l'article IV, en insérant dans un avis cinq jours de suite dans un journal de la Nouvelle-Orléans publié en anglais, et dans un journal publié en français. Cette publication sera un avertissement pour chaque détenteur de police, et si celui-ci néglige de se conformer au règlement, dans le délai de la manière indiquée dans l'article IV, il perdra tout droit à sa police ainsi que tout détenteur de police qui aurait déposé au trésor ou au avec qualité de détenteur de police. Bien entendu qu'une certain nombre d'assessments, recouvrables à la mort des membres en vertu de l'article IV, et qui pourrait, il a été domicilié à la Nouvelle-Orléans, que le détenteur de police se conserve le droit de transmettre par écrit au secrétaire l'indication de sa résidence (le numéro et la rue), s'il est domicilié hors de la Nouvelle-Orléans, que ce détenteur de police conservera tous ses droits jusqu'à l'épuisement de la somme qu'il aura ainsi déposée, et jusqu'à ce qu'avis de fait lui

---

ait été transmis à la Nouvelle-Orléans, s'il y réside, ou au bureau de poste le plus rapproché de son domicile, s'il réside hors de la Nouvelle-Orléans. La police ne sera considérée parfaite que selon la disposition de l'article IV.

ARTICLE VI

Le Président nommera, à l'expiration du temps de service des présents Directeurs, trois détenteurs de polices qui seront juges d'élection. Ils donneront avis aux détenteurs de polices en insérant à cet effet une annonce dans un journal de la Nouvelle-Orléans, publié en anglais, et un second, publié en français.

ARTICLE VII.

Le Registre de l'Association sera accessible en tout temps aux détenteurs de polices.

ARTICLE VIII.

Si les bénéfices nets de l'Association viennent à dépasser cent mille piastres, la Direction pourra, si elle le juge à propos, distribuer de temps en temps cet excédant aux détenteurs de polices individuellement comme dividendes. Les dits dividendes seront, dans ce cas placés dans les livres, au crédit des détenteurs de polices et serviront à payer leurs futurs assessments. Bien entendu qu'il n'a fait partie de l'Association dans moins d'un an avant le dividende aura été déclaré.

ARTICLE IX.

On n'admettra comme membre de l'Association que des personnes âgées de seize (16) à soixante (60) ans.

ARTICLE X.

Aucun membre ne sera responsable des obligations de l'Association au-delà de la somme qu'il devra, comme tel, à ladite Association, conformément aux dispositions de l'Article IV.

ARTICLE XI.

L'acte d'incorporation pourra être modifié ou amendé ou l'Association mise en liquidation par un vote de la majorité des détenteurs de polices représentée à une réunion générale convoquée par voie d'avis dans les journaux, conformément à l'Article IV. Bien entendu qu'il une majorité des détenteurs de polices aura été présente à l'époque indiquée, une autre réunion pourra être convoquée par suite, et alors, les membres présents, quel que soit leur nombre, auront plein pouvoir d'agir.

Fait et passé en mon bureau, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, à la date (jour, mois et année) sus-mentionnée, en présence de James H. Moore et de J. Wood Breedlove, témoins compétents, qui ont signé conjointement avec les parties et moi, notaire.

L'original est signé.

J. M. Lapeyre,	Thos. E. Finley,
L. B. Pothier,	Jno Davidson,
Jno C. Sinnott,	W. S. Mount,
I. Caulfield,	W. C. Nichols,
W. Cooper,	H. F. Shmidt,
Wm. Creevy,	David McCoard,
Gerard Stith,	Wm McCulloch,
R. W. Young,	L. A. Fournier,
W. B. Koontz,	L. Lenes,
R. F. Dunn,	D. J. Fitzwilliams,
J. J. Alston,	Louisa J. Alston,
W. H. C. Robinson,	Jno M. Carr,
Natalie E. Fournier,	Jno. Ellison,
W. H. Sibresley,	Cordelia D. Sibresley,
W. R. Suddendorff,	G. P. Benson,
J. W. Alfroo,	Jno F. Elliott,
M. Deane Deane,	J. Wood Breedlove,
A. Mazureau, N. P.	

Je certifie ce qui précède conforme à l'original déposé en mon bureau et dûment timbré. En foi de quoi, je livre le présent sous ma signature et le sceau de mon bureau, à la Nlle-Orléans, ce 3me jour d'août 1868.

A. MAZUREAU, Notaire.

9 sept

Etat de la Louisiane.

Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans

QU'IL SOIT CONNU que ce dix-septième jour d'août de l'année de Notre Seigneur mil huit-cent-soixante-huit, et dans la quatre-vingt-treizième année de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique—

Pardevant moi, ANDREW HERO Jr., notaire dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant commission et qualité, et en présence des témoins soussignés, se sont présentées les personnes dont les noms figurent ci-dessous, lesquelles parties ont déclaré que, profitant des lois de la Louisiane faites pour les cas de ce genre, elles s'engagent et engagent ceux qu'elles représentent à former une Corporation dans le but d'améliorer le gaz dans la Nouvelle-Orléans et d'autres villes de l'Ouest de la Louisiane, sous les règlements suivants:

ARTICLE PREMIER.

Le nom de la Corporation sera la Compagnie américaine de Gaz amélioré de la Nouvelle-Orléans; le domicile en sera établi dans la Nouvelle-Orléans. La dite Corporation commencera les affaires dès qu'il aura été souscrit dix mille piastres. Les assignations en cas de procès intentés à la Corporation devront être remises au Président et, si ce dernier était absent de la ville, au secrétaire.

La Corporation aura le pouvoir, le d'avoir succession, sous son nom de Corporation, pendant vingt-cinq ans; 2o de contracter, de poursuivre et d'être poursuivie en justice, sous son nom de Corporation; 3o de faire et employer un sceau de Corporation; 4o de posséder, recevoir et aliéner, en son nom, des meubles et des immeubles; 5o de nommer les Directeurs et les Officiers qu'elle jugera de son intérêt et convenable de nommer; 6o de faire les règlements qu'exigera la direction des affaires de la Corporation.

ARTICLE DEUXIEME.

Le but de cette Corporation est de réduire les dépenses des consommateurs de gaz de la Nlle-Orléans et des environs, et de l'Etat de la Louisiane; de faire améliorer généralement le gaz amélioré.

ARTICLE TROISIEME.

Tous les droits de Corporation de la Compagnie seront exercés par une Direction et les officiers qu'elle désignera.

La Direction se composera de neuf membres qui auront le pouvoir de porter ce nombre à onze au plus, et ce nombre ainsi augmenté sera le nombre permanent des membres de la Direction.

La Direction sera élue le deuxième lundi de janvier 1870 et, ensuite, tous les ans, par les actionnaires, par la voix du scrutin. Chaque membre de la Compagnie aura le droit à autant de vote qu'il aura d'actions, son fondement aux conditions ci-après mentionnées. Chaque actionnaire pourra, en cas d'absence, désigner un représentant, qui donnera son vote, non seulement à l'élection d'officier mais dans la Direction. Si l'élection n'avait pas lieu au jour fixé, le Président devra voir à ce qu'il y en ait une dans les dix jours suivants et il donnera avis dans un journal de la ville de la Nlle-Orléans.

Les Directeurs devront, à la première réunion de chaque année, nommer un des leurs Président. Ils devront élire un Secrétaire et un Caissier même temps, et tous ces officiers resteront en place jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La première Direction se composera des actionnaires suivants: Thomas S. Barton, F. M. Zeigler, Charles A. Labuzan, William S. Keentz William F. Kelly, Alexis Alexander, Albert W. Merriam, John G. Fleming et John McIntyre.

ARTICLE QUATRIEME.

Le capital de cette Corporation est fixé à cent mille piastres représentées par mille actions de cent piastres. Un quart de chaque souscription devra être payé comptant, au moment de la signature de ces articles, et le reste en trois sommes égales, payables, à six (6), neuf (9) et douze (12) mois de date. Si un souscripteur refusait ou négligeait de payer ses billets à l'échéance, il sera ajouté un montant de huit pour cent d'intérêt de l'époque à laquelle auront payé les dits billets ne sont pas payés dans les trente jours qui suivent l'échéance, la Direction se réserve le droit de faire vendre à l'encan un montant tel des actions qui sera un montant cette somme.

ARTICLE CINQUIEME

Un actionnaire de cette Corporation ne sera jamais responsable des contrats ou erreurs de la Corporation, aucun détenteur d'actions ne pourra être tenu à aucune responsabilité excédant le montant de ses actions.

ARTICLE SIXIEME.

Cette charte pourra être modifiée, changée ou amendée ou la Compagnie pourra être dissoute à une assemblée générale des actionnaires convoqués à cet effet, avec le consentement des porteurs des trois quarts (ou montant) des actions représentées à cette assemblée.

Lorsque la dissolution de la Corporation deviendra nécessaire en raison de l'acte des actionnaires, de la limitation de la charte ou pour toute autre cause quel qu'elle soit, ses affaires devront immédiatement être mises en liquidation sous la surveillance de trois commissaires nommés par les Directeurs. Ces commissaires resteront leurs fonctions jusqu'à liquidation complète des affaires de la Compagnie et devront la distribution du surplus des fonds entre les actionnaires.

ARTICLE SEPTIEME.

Les noms des actionnaires, leurs résidences et le nombre d'actions de chacun sont déclarés être ceux qui sont indiqués dans cet acte d'incorporation.

Les timbres de revenu intérieur des Etats Unis (cinq cents par page) que la loi exige pour cet acte ont été apposés audit acte et cancellés.

Ainsi fait et passé, dans mon étude, à la Nouvelle-Orléans, en présence de George Conze et de George Alfred Hero, témoins compétents. Lecture de cette pièce, leur ayant été faite, je déclare que je l'ai lu avec les parties et moi, notaire, le jour et la date susdits.

Signatures de l'original: Jules Brady, A. Alexander, T. S. Barton, A. W. Merriam, Jno G. Fleming, F. M. Zeigler, C. Theo. Kelly, W. S. Koontz, Jno J. Elliott, C. A Labuzan, John McIntire, et autres; George Conze, George A. Hero.

ANDREW HERO, Jr., Notaire public.

Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original déposé dans mes archives. Nlle-Orléans, 17 août 1868.

ANDREW HERO, Jr. Notaire public.

Etats-Unis d'Amérique.

Etat de la Louisiane. Paroisse d'Orléans — Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL soit connu que le dix-neuvième jour du mois de mars de l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-huit, et dans la quatre-vingt-douzième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, pardevant moi, Gustave Le Gardeur, Jr., notaire public, dûment commissionné et qualifié, dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, résidant dans ladite ville et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, ont comparu les personnes dont les noms et capacités sont ci-après mentionnés, agissant comme directeurs de la Banque de la Nouvelle-Orléans, corporation établie en vertu des lois de l'Etat de la Louisiane, lesquels ont déclaré que, conformément aux pouvoirs à eux conférés par l'article 4 de la charte et certificat d'incorporation de ladite banque, et qu'ils sont autorisés par les présentes pour chacune des parties ainsi que ce soit, au certificat annexé et copie qui y fait le sens de l'Etat de la Louisiane.

Que conformément à la loi et au huitième article de la charte ou acte d'incorporation de ladite banque, au rapport de Wm Monaghan, ancien notaire de cette ville, en date du 14 mai 1855, la direction de ladite banque propose une modification, ou changement ou amendement à la réunion qui a eu lieu le troisième jour de février mil huit cent soixante-huit, conformément à l'avis suivant, qui est ci-annexé et qui est conçu comme suit: "Il est résolu que le rapport du comité soit adopté et que l'état des affaires de l'institution soit publié dans le Times, Crescent et l'Abeille; que les actionnaires soient requis de se présenter au local de la banque, le samedi, septième jour de mars prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, pour voter sur la question de savoir s'il conviendrait de réduire de nouveau le capital de la banque, actuellement d'un million de piastres ($1,000,000) à six cent mille piastres ($600,000) de ce qu'il reste."

Que la dite résolution fut soumise à une assemblée générale des actionnaires de la dite banque, assemblée tenue et l'avis qu'entre ici lui, à la dite assemblée générale, eux, les dits apparents, représentant et possédant treize mille quatre cent vingt-deux actions (plus des deux tiers de tout qui est de toutes les actions) de la dite banque, voteront et approuveront la dite résolution, consentant à la réduction du capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans à six cent mille piastres et autorisant la Direction à prendre et lui recommander de procéder les mesures nécessaires pour mettre la dite résolution à exécution. La faire enregistrer et publier conformément à la loi et pour substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres.

En conséquence, les dits apparents, pour eux-mêmes et au nom de ceux qu'ils représentent et pour ceux qui sont ou pourraient plus tard devenir leurs successeurs, déclarent, par les présentes, à ce que le capital de la dite banque de la Nouvelle-Orléans soit réduit à six cent mille piastres (ainsi qu'il a été dit ci-dessus), représentées par ou divisées en vingt mille actions de trente piastres. A cet effet, le Président et la Direction sont autorisés à substituer des certificats d'actions de trente piastres aux anciens certificats de cinquante piastres et actionnaires de la dite Société sont, par les présentes, modifiés, changés et amendés.

Et les dits apparents, pour eux et pour ceux qu'ils représentent, deviennent actionnaires de la dite banque en conservant pour le nombre d'actions (de trente piastres) inscrit en regard de leurs noms respectifs.

Ainsi fait et passé, à mon étude, le jour, le mois et l'année ci-dessus écrits, en présence de MM. Armant Pitot jr, et Edouard Pitot, témoins légaux, qui ont signé avec les apparents et moi, notaire, après avoir lu le texte.

SIGNATURES DE L'ORIGINAL.

	Actions.		Actions.
P Schuler	42	F E Bernard	160
Duvallie & Joubert	320	U Marineau	20
A De Roe	80	Warren, Crawford & Co	20
G Chevanne	60	G F Porter	15
J V Allain	240	E Q Porter	17
Chas. De Ruyter	20	J M Plunkett	20
H C Millaudon	150	P Jewell	15
H C Millaudon, agent	160	P Camors	15
Edgar Pitot	15	P Galpi	16
R S Mansion	700	P Galpi & Co	150
E F Mioton	300	D Lanata	700
L Bassot	300	A Camors	18
B Souat	100	E J Dugan	150
A Forquet	100	E Forestier	160
Francis J Ruby	140	J C Denis	80
E Dorsey	14	E Cambon	100
S Pablo	100	Maury & Ce	60
B F Levillebeuvre	100	A Millenberger & Co	100
Thos. Langridge	40	L D C Wood	20
Ant. Lanata	400	Wood & Low	40
Home Mutual Ins. Co	400	J L Storry	20
F E O'Brien	120	S B James	80
Morrell, Gayle & Co	450	Alfred Kearney	100
E N Morrell	60	Voss Bros	100
J W Burbridge	20	W C Black	20
Mrs. W W Burbridge	120	W A Violett	20
The Jenny & Co	480	W A Violett & Co	300
C H Hyams	70	J Lorber	10
L B Pothier	80	J U Payne	28
Percival & de Lacoss	270	C Langlé	80
O Cavaroc	120	Amédée Lay	48
Irma Cavaroc	20	W N Mercer	436
C Cavaroc Jr	8	S Schmidt	20
J Bougeros	15	S Crabites	20
L Guyol	25	E Merilh	32
Puig Bros	150	Mrs. A Bourdette	80
E Crozier	181	Mrs. Paul Juge, fils	145
F Dupré	100	Aug. Bohn	100
W G Robinson	100	Wm Bogel	40
John Pemberton	100	Chs. Leftin	60
Louisiana M. Ins. Co	200	Leeds & Ce	100
Reynes & Doize	400	Sheen & Leeb	100
H Ravisech	20	Castillo & Hartigo	2
M Ogletby	183	E J Hart & Co	80
Raitt & Co	18	Aiken & Rainey	30
Negroponte & Agriasto	20	B M Bernard	250
Poinsot & Co	115	Chs. Dunta	10
J J Miche & Co	600	E Giquel	61
Cie d'Assur. Mut. du Crescent	512	Giquel & Jamison	20

A. PITOT, Jr, EDW. PITOT, G. Le GARDEUR, Jr. Notaire public.

Pour copie conforme, G. Le GARDEUR, Jr, Notaire public.

Le soussigné, député du préposé à l'enregistrement pour la paroisse et la ville de la Nlle-Orléans, certifie que la susdite charte d'incorporation a été, aujourd'hui, dûment inscrite à son bureau, Livre S No 7, folios 71, 72, 73 et 74.

A. DUCATEL, Jr, Député du préposé à l'enregistrement.

Nlle-Orléans, 12 mars 1868. 25 mars—17 par com—4 com

Weights of Produce.

As established by Law or Custom in New Orleans.

GRAIN WEIGHTS.

	lbs. per bushel.
Wheat	60
Corn shelled	56
" in ear	70
Oats	32
Rye	56
Buckwheat	52
Barley	48
Salt	34

Postages to Foreign Ports.

☞ The Asterisk (*) indicates that in cases where it is prefixed, unless the letter be registered, prepayment is optional; in all other cases prepayment is required.

COUNTRIES.	Letters. Not over ½ oz.	Not over ½ oz.	Newspapers.
Africa, west coast, British mail	--	33	4
Argentine Republic via England via France	-- 30	45 60	4 --
Aspinwall	--	10	
Australia, Br. M. via Southampton	--	32	6
do via Marseilles	39	45	8
by private ship from N. Y. or Boston	--	5	2
French mail (S. Austr'acomp'ry)	*30	*60	--
by Brem. or Ham mail, via Marseilles and Suez	59	102	--
Algeria, French Mail	*15	*30	2
by Brem. & Ham. mail via Trieste	--	56	
Austria and its States, Pr. closed mail	--	*30	
do do when prepaid	--	28	
do by Brem. or Ham. mail	--	*15	3
do do (except prov. in Italy) French mail	--		*21
Bahamas, by direct steamer from New York	--	5	2
Belgium, French mail	*21	*42	
closed mail via. England	--	*27	5
open mail via. London by Am. pkt	--	21	2
do. do. by British pkt	--	5	2
Brazil, via. England	--	45	4
via. France, in Fr. m. from Bordeaux	*33	*66	
By American Packet	--	10	2
Bremen. Prussian closed mail	--	*30	6
do. do. do. when prepaid	--	28	
do. Bremen mail	--	*10	2
do. Hamburg mail	--	*15	3
do. French mail	*21	*42	
British N. Am. Prov., dist. not over 3000 miles	--	*10	2
do. dist. exceed 3000 miles	--	*15	2
Buenos Ayres, via England	--	45	4
do. via France, by French mail from Bordeaux	30	60	
Cape of G. H., Br. m., via Southampton	--	45	8
do. do. Marseilles	--	58	8
Chili	--	34	6
China, Br'sh M. via Southampton	--	45	6
do. via Marseilles	--	53	8
do. by Br'n or Ham. m. via Trieste	--	55	
by Brem. or Ham. m. via Marseilles and Suez	40	72	
French mail	30	60	2
by mail to San Fran., thence by pr. ship	--	3	
Costa Rica	--	10	2
Cuba	--	10	2
Denmark Prussian closed mail (if prepaid 31c.)	--	33	9
by Bremen or Hamburg Mail	--	20	3
French Mail	27	54	
E. In's, op'n m. via Lon. by Am. pkt	--	5	6
Prussian closed mail, via Trieste	--	68	13
(Eng. posses.) Pr. cl. m. via Trieste	--	36	13
by Brem. or Ham. m. via Mar's. and Suez	40	72	
by Brem. or Ham. m. via Trieste	--	64	
French mail	60	60	
Ecuador	--	34	6
France	*15	*30	2
Frankfort, French mail	*21	*42	
Prussian closed mail	--	*30	6
do do when prepaid	--	28	
Brem. or Ham. mail	--	*15	3
German States, Prus. closed mail (if prep 28c)	--	*30	6
French mail	*21	*42	
Bremen mail	--	*15	3
(except Luxemburg) by Ham.	--	*15	3
Great Britain and Ireland	--	*24	2
Hamburg, by Ham. mail direct from N. Y.	--	*10	2
Bremen mail	--	*15	3
Prussian closed mail	--	*30	6
do when prepaid	--	28	
French mail	*21	*42	
Hanover, Prussian closed mail	--	*30	
do when prepaid	--	28	6
by Bremen or Hamburg mail	--	*15	3
French mail	21	*42	
Hayti, via England	--	45	4
Hong Kong, Brit m. via Mar's	--	53	8
do via Southampton	--	45	6
by French mail	30	60	2
by Bremen or Hamburg mail	--	38	
Prussian closed mail	--	36	10
Indian Archipelago, French mail	30	60	6
Italy, via. Bremen or Hamburg mail	--		5
British mail via Marseilles	30	46	8
Martinique, via England	--	45	4
Mauritius, Br. m. via Southampton	--	33	6
do do via Marseilles	39	45	8
do French mail	30	60	
Mexico	--	10	2
Norway Prus. cl. m. (if prep. 38c)	--	42	13
do Bremen or Hamburg mail	--	38	4
do French mail	33	66	
Nassau, N. Prov. direct steamer from N. Y.	--	5	2
New Grenada, (except Aspinwall and Panama)	--	18	6
Nicaragua, Pacific Slope, via Panama	--	10	2
do Gulf Coast of	--	34	6
Panama	--	10	2
Paraguay, Brit. mail, via England	--	45	4
Peru	--	22	6
Porto Rico, Bri. mail via Havana	--	34	6
Portugal, Brit. mail via England	33	45	8
Prussia, Prussian closed mail	--	*30	6
do when prepaid	--	28	
by Bremen or Hamburg mail	--	*15	
French mail	*21	*42	
Russia, Prus. cl. m. (if prep. 35c.)	--	*37	
by Bremen or Hamburg mail	--	*29	
French mail	*30	*60	
Sweden Prus. cl. m. (if prep. 34c.)	--	*35	
do. Hamburg or Bremen mail	--	42	
do. French mail	33	66	
Sardinian States (Prussian closed mail if prepaid) 40c.	--	*42	
do. do. French mail	*21	*42	
Bremen or Hamburg mail	--	*28	4
Savoy, District	*15	*30	2
Roman States, Prussian closed m.	--	44	12
Bremen or Hamburg	--	42	
French mail	*27	*54	2
Singapore, Br. m. via Southampton	--	45	6
do via Marseilles	--	53	8
French mail	30	*60	
Spain, Br. m. by American packet	--	21	2
do. do. by British pkt	--	5	2
do. French mail	21	42	
do. by Brem. or Ham mail	30	42	
St. Thomas, by U. S. packet to Kingston, Jamaica	--	18	6
do. via Havana	--	34	6
Switzerland, Prus. cl. m. (if prepaid 33c.)	--	*35	9
French mail	*21	*42	2
by Bremen mail	--	*19	4
by Hamburg mail	--	19	3
Venezuela, British mail via Southampton	--	45	2
West Indies, British	--	10	6
not British, (except Cuba)	--	34	6

Bank Directory.

Bank of America, corner of Canal and Exchange Place—A. M. Fortier, President; J. H. Mortimer, Cashier.

Canal Bank, corner of Gravier and Camp—Geo. Jonas, President; C. Jumonville, Cashier.

Crescent City Bank, 30 Camp street—E. H. Summers, President; Charles Faurie, Jr., Cashier.

Citizens' Bank, corner of Royal and Customhouse—John G. Gaines, President; J. L. Delery, Cashier.

City National Bank, corner Magazine and Natchez Alley—C. T. Buddecke, President; Jules Cassard, Cashier.

Bank of Louisiana, (in liquidation), corner Royal and Conti—Ambrose Lanfear, President; J. F. Irvine, Cashier.

Louisiana State Bank, Camp street—J. A. Blanc, President pro tem.; L. Bernard, Cashier.

Mechanics' and Traders' Bank, No. 102 Canal street—Walter G. Robinson, President; G. Orsot, Cashier.

Samuel Smith & Co., cor. Camp and Common streets.

United States Treasury, at the Mint Hotel—W. R. Whittaker, Asst. Treasurer; James A Veazie, Cashier.

Union Bank of Louisiana, No. 122 Canal street—F. E. Lavillebeuvre, President; Geo. A. Everett, Cashier.

Burke & Co., No. 54 Camp street.

Merchants' Bank, Camp street—Reynes, President; Thos. J. Dix, Cashier.

Louisiana National Bank, Common street near Camp—James Robb, President; Jos. W. Carroll, Vice President, and —— Hall, Cashier.

Bank of New Orleans, corner Canal and Exchange Alley—C. Cavaroc, President; Numa Augustin, Cashier.

Pike, Lapeyre & Bro., No. 17 Camp street.

Southern Bank, No. 11 St. Charles street—Thos. Layton, President; John G. Devereux, Ast. Cashier.

Home Insurance Directory.

Atlantic Insurance Company, No. 19 Camp street—Edward Rigney, President; H. F. Janvier, Secretary.

Crescent Mutual Insurance Company, corner of Camp street and Commercial Place—Thos. A. Adams, President; Henry O. Ogden, Secretary.

Commercial Insurance Company, No. 11 Commercial Place—S. B. Buckner, President; Geo. Sweet, Secretary.

Factors' and Traders' Insurance Company, No. 39 Carondelet street—Michael Musson, President; Harman Doane, Vice President; Ed. A. Palfrey, Secretary.

Firemen's Insurance Co. of New Orleans—B L Millaudon, President; E N Ganucheau, Sec'y.

Germania Insurance Company, No. 135 Gravier street—D. Michel, President; R. Maier, Secretary.

Home Mutual Insurance Company, corner Camp and Natchez streets—Alfred Moulton, President; A. W. Hunter, Secretary.

Hope Insurance Company, No. 21 Camp street—H. Peychaud, President; Lewis Barnett, Secretary.

Louisiana State Mutual Insurance Company, corner of Common and Carondelet streets—E. Ganucheau, President; L. W. Baquie, Secretary.

Louisiana Equitable Life Insurance Co., No 142 Canal street—Joseph Allison, President; W P Harper, Sec'y.

Union Insurance Company, 18 St. Charles street—A. Chiapella, President; J. M. Crawford, Secretary.

Merchants' Mutual Insurance Company, No. 104 Canal street—John Pemberton, President; Paul Fourchy Secretary.

New Orleans Mutual Insurance Company, corner Camp and Canal street—J. Tuyes, President; J. W. Hincks, Secretary.

Pelican Mutual Insurance Company, No. 28 Camp street—Chas. Roman, President; A Tarleton, Secretary.

Star Mutual Insurance Company, No. 14 Carondelet street—Lloyd R. Coleman, President; Chas. Engsfeld, Secretary.

Louisiana Mutual Insurance Company, corner of Camp and Gravier streets—Chas. Briggs, President; J. P. Roux, Secretary.

Sun Mutual Insurance Company, No. 61 Camp street—Thos. Sloo, President; Thos. Anderson, Secretary.

Weights of Various Kinds of Produce per Bushel.

[According to custom established in the Cincinnati Market.]

Articles.	Pounds.
Apples (dried)	25
Bran	20
Barly	48
Beans white	60
Beans castor	46
Buckwheat	50
Coal, stone	80
Corn, shelled	56
" in Ear	70
" Meal	50
Hair, plastering	8
Lime, unslacked	80
Malt, barley	34
Malt, Rye	40
Oats	32
Onions	57
Peaches (dried)	33
Potatoes, Irish	60
" sweet	55
Peas	60
Rye	56
Seed, Blue Grass	10
Seed, Clover	60
" Flax	56
" Hemp	42

THE NATIONAL

TELEGRAPH

COMPANY.

A new enterprise to be know as the National Telegraph Company has been organized with valuable franchises conferred by a recent act of Congress, for the purpose of establishing Trunk lines of Telegraph on all the principal railroads and mail routes in the United States. The stock is to be issued upon the same principle as that of the Merchants' Union Express Company, which recently commenced operations. The design is to interest the entire business community in the enterprise. This is done, not so much to dispose of the stock as it is to secure the business of the country through which the lines pass.

The Capital is to be

$10,000,000

In 100,000 Shares of the par value of

$100 Per Share.

But the actual amount to be paid in Cash is

$35 PER SHARE.

And this amount is to be paid as follows: One per cent at the time of subscribing, and no more, until the entire capital has been subscribed, and then on calls to be made by the Board of Directors; instalments not to exceed five per cent per month. When thirty-five per cent of the par value of the shares has been paid, certificates of stock will be issued. This will give the Company a paid up

Cash Capital of $3,500,000,

Which will be sufficient to duplicate lines to all, or nearly all, the paying points reached by the present monopoly.

The present telegraph Companies of the country have been consolidated into one huge monopoly, and are now earning over six millions of dollars per year, of over one hundred per cent on the actual cost of their lines, their present capital having been watered over one thousand per cent.

The National Telegraph Company have a recognition from the United States Government of the importance of their enterprise, with a grant of the most valuable franchise ever conferred upon a Telegraph Company. No competing line has ever had the right now granted by Congress to this Company to construct and operate lines over every Railroad and Mail Route in the United States. The position of this Company differs from that of any company ever before organized. The question of the right way is forever settled.

The Stockholders of this Company cannot be sold out or transferred to any other Company. The act of Congress under which this Company has been organized, prohibits any transfer of the franchise granted.

CALLS—HOW TO BE MADE.

One per cent of the Stock will be required on subscribing, and subsequent calls, not to exceed five per cent per month, will be made by the Board of Directors, from time to time, as may be necessary, any supply funds to construct and equip the lines; but no calls will be made after the one per cent is paid until the entire Capital Stock shall have been subscribed.

ACTUAL CAPITAL REQUIRED.

The Company confidently believe that thirty-five per cent of the Capital Stock will construct and fully equip

25,000 Miles Of Wire,

Which will connect all the commercial centres and important places in the United States. This opinion rests upon the most reliable estimates and responsible offers to construct and equip the lines.

The National Telegraph Company is organized under the laws of the State of New York and franchises conferred by an act of Congress, approved July 24, 1866.

President — GEORGE B. SENTER, of Cleveland, Ohio.

Vice President—ROBERT SQUIRES, of New York City.

Secretary—GEORGE B. WALTER, of New York City.

COMPANY'S OFFICE,

Nos. 64 and 66 Broadway, New York.

A limited amount of the Capital Stock of this Company is allotted to this locality, and those having an opportunity, and subscribing, will be placed upon equal terms with its corporators, and will secure the interest in all franchises which have accrued or may hereafter accrue to the Company from any and all sources.

Subscriptions will be received by

DANIEL EDWARDS,

Resident Director for the States of Alabama, Mississippi, Texas and Louisiana,

28, 30 and 32 New Levee street, New Orleans, La.,

—or—

D. WEBSTER,

At the office of R. G. Dun & Co., No. 70 Canal street.

Parties subscribing to the Stock will communicate the same by letter to the Resident Director, DANIEL EDWARDS, of this city, at the time of subscribing. sept—3m cod.

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their Charter, the Company publish the following

STATEMENT:

Premiums received during the year ending 31st May 1868, including unearned premiums of the previous year:		
On Fire Risks	$ 515,604 42	
On Marine Risks	206,734 17	
On River Risks	38,343 62	
Total Premiums		$1,151,262 22
Less Premiums Unearned 31st May, 1868	$226,847 00	
Return Premiums	33,471 67	$ 260,318 67
Net Earned Premiums 31st May, 1868		$ 891,044 15
Losses paid:		
On Fire Risks	$371,226 87	
On Marine Risks	173,940 36	
On River Risks	45,939 86	
	$591,106 51	
Taxes	20,612 51	
Reinsurance, Expenses, Profit and Loss, less interest	104,386 04	624,314 56
Net Profit		$ 277,329 59
The Company have the following assets:		
Real Estate		$ 189,617 77
Notes Secured by Mortgage		675,507 30
Notes Secured by Pledge		39,147 32
Cash on hand		138,478 34
Premiums in course of Collection		60,759 61
City Bonds		39,000 00
Bank and Railroad Stocks		194 200 00
Bills Receivable		127,154 70
Scrips of Mutual Insurance Companies		60,866 00
Stock of Vallette Dry Dock Company		15,600
" Levee steam Cotton Press		5,000 00
" Marine Dry Dock		3,700 00
" Merchants Exchange		1,000 00
" Lightering and Wrecking Co.		1,000 00
" Louisiana Equitable Life Ins. Co.		250 00
State Bonds		1,500 00
Total		$1,466,414 16
Less:		
Unclaimed interest and interest payable in July next on all outstanding Scrips of the Company	$101,346 15	
Thirty-five per cent. of Scrip issue of 1859, payable in July	70,875 75	
Unearned Premiums 31st May, 1868	226,847 00	$398,768 90
		$1,067,645 26

The above Statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

JOHN PEMBERTON, President. PAUL FOURCHY, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 9th day of June, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held on the 9th day of June, 1868, it was resolved to declare a Scrip Dividend of THIRTY PER CENT. on the Net Earned Participating Premiums for the year ending 30th May 1868, for which certificates will be issued on and after the first day of August next. Also to pay on and after the second Monday in July next THIRTY-FIVE PER CENT. ON THE SCRIP ISSUE OF 1859, and six per cent. interest on all outstanding Scrips of the Company.

DIRECTORS:

John Pemberton,	P. Maspero,	David McCoard,
M. Puig,	J. F. Generes,	Pierre Poutz,
Chas. Sagory,	John Morgan Hall,	B. Z. Reif,
P. S. Wiltz,	J. J. Fernandez.	jan9 tf

INSURANCES.

Louisiana Mutual Insurance Company.

Fourteenth Annual Statement.

In conformity with the requirements of their Charter the Company publish the following statement:

Total Premiums for the year ending 29th February, 1868		$546,099 4
Viz—Fire Premiums	$282,272 97	
Marine Premiums	158,158 79	
River Premiums	105,667 13	$546,099 45
Less Return Premiums	$ 5,850 70	
Less Unearned Premiums	41,146 00	$ 46,996 7
Net Earned Premiums		$499,102 69
Losses Paid:		
Fire Losses	$ 62,227 22	
Marine Losses	184,371 70	
River Losses	94,463 22	
	$342,062 14	
Discount in lieu of Scrip	34,260 66	
Taxes and Internal Revenue	24,741 36	
Expenses, Rent, etc., less Discount Account	22,210 36	
Six per cent. Interest on outstanding Scrip to 1st March, 1868	27,777 00	$451,210 70
Reserved for Unadjusted Losses		$ 11,277 00

The Company have the following Assets, which in the Report of the Finance Committee of the Company, unanimously adopted by the Board of Trustees, are declared, after certain allowances and deductions are made, to be equivalent to a Cash Capital of $630,630, viz:

Invested in Real Estate	$ 49,386 11
Invested in Mortgage on Real Estate	79,010 00
Invested in City and other Bonds	48,350 00
Invested in Bank and other Stocks	123,545 00
Invested in Scrip of Insurance Companies	162,362 00
Loaned on Pledges	12,350 00
Bills Receivable	45,[illegible] 00
Premiums in course of Collection	92,[illegible] 71
Cash on hand	111,[illegible]
	$727,098 42

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

CHAS. BRIGGS, President. J. P. ROUX, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d day of March, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

Six per cent interest on all outstanding Scrip will be paid to the legal holders thereof on the second Monday of May next.

CHAS. BRIGGS, President. ANT. CARRIERE, Vice President.

TRUSTEES:

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carriere,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick,	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas. Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh Macdonald,
Alfred Kearny,	Wm. H. Pinckard,
A. Freriche,	John S. Wallis,
Geo. W. Dunbar,	George Foster,
S. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. S. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon, Jr.,
Henry J. Voss,	S. Piaggio,
E. Marquese,	James Gallier,
Chas. Weidner,	Rudolph Sieg,
H. F. Given.	mh24tf

NINETEENTH ANNUAL STATEMENT —OF THE—

Crescent Mutual Insurance Company.

New Orleans, May 23, 1868.

The Trustees, in conformity to the Charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th day of April, 1868:

Fire Premiums for year	$256,122 88	
Marine Premiums for year	34,082 88	
River Premiums for year	177,564 88	
		$467,770 32
Total net earned Premiums		$447,564 32
Fire losses paid and estimated	$ 22,300 00	
Marine	67,074 62	
River	34,092 47	
Paid Taxes	26,919 34	
Paid Reinsurance and Discount in lieu of scrip	60,195 30	
Paid interest, return premiums, general expenses, discount, etc	67,048 93	$396,915 13
Net Profit		$51,800 19
The Company have following Assets		
Bills Receivable	$ 27,284 38	
Loans on Bonds and Mortgages	69,[illegible] 30—$166,[illegible] 08	
Cash on hand	$104,577 34	
Loans on pledge of stocks on time	63,600 00—$167,877 34	
Loans on pledge of stocks on time	$ 11,300 00	
Real Estate	73,000 00	
Scrip of other companies and scrip account	45,082 48—$129,372 48	
Consolidated City Bonds	$ 20,000 00	
City Bonds	26,000 00	
Bank and other stocks	192,397 17—$238,397 17	
Coupons for City Bonds past due		$3,400 00
Due for premiums in course of collection		41,600 00
		$779,814 61
The Company have also—		
Suspended Notes, Stocks and Bonds		$420,355 21
Forfeited scrip account		7,859 34
Interest uncalled for		$7,000 38

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President. HENRY V. OGDEN, Secretary.

PARISH OF ORLEANS, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 25th day of May, 1868. PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Company will pay interest at 6 per cent. in cash on all its Outstanding Certificates of Scrip to the legal holders thereof, on and after the second Monday in June next. The Board of Trustees have also declared a Scrip Dividend of THIRTY-THREE AND ONE-THIRD per cent., on the earned premiums entitled to participation for the year ending April 30, 1868, for which certificates will be issued on and after the first Monday in August next, free of Government tax.

THOMAS A. ADAMS, President, SAMUEL H. KENNEDY, Vice President, HENRY V. OGDEN, Secretary.

DIRECTORS:

John Watt,	G. T. Dubonnes,
Samuel B. Newman	F. R. Foley,
Wm. Edwards,	A. G. Cobb,
F. Simms,	A. Thompson,
John Phelps.	dec9 tf

Sun Mutual Insurance Company

OFFICE OF THE SUN MUTUAL INSURANCE CO., New Orleans, 22d Jan., 1868.

TWELFTH ANNUAL STATEMENT OF THE AFFAIRS OF THE SUN MUTUAL INSURANCE COMPANY OF NEW ORLEANS, for the year ending December 31st, 1867.

Amount of Premiums for the year ending 1st December, 1867, viz:		
On Fire Risks	$183,671 58	
On Marine Risks	65,939 94	
On River Risks	68,492 89	
	$317,904 71	
Add unterminated risk, of 1866	66,665 00	
		$384,569 71
Deduct unterminated risks for 1867	60,415 00	
Return premiums for 1867	2,499 04	$ 62,914 04
Net earned premiums 31st Dec, 1867		$321,675 67
Losses paid during same period, viz:		
On Fire Risks	$68,491 32	
On Marine Risks	59,041 70	
On River Risks	28,182 88	
		155,715 90
Add re-insurance	2,[illegible] 75	
Dis. or Prem.	62,[illegible] 87	60,974 62
Expenses, Taxes, Rent Account, Profit and Loss, etc., less Interest and Interest		71,910 32
Reserved a payment of interest on Scrip due in 1868		23,712 10
		$294,513 4
Net profits		$ 27,161 62
The Company have the following Assets, viz:		
Two hundred and nine Consolidated City Bonds valued at 90c		$107,[illegible] 00
One hundred and twenty-four N. O. J. and G. N. R. R. City Bonds, valued at 70c		86,800 00
One hundred and two N. O., O. and G. W. R. R. City Bonds, valued at 70c		71,400 00
Twenty-five Pontchartrain R. R. City Bonds, valued at 70c		17,500 00
Four Opelousas R. R. State Bonds, valued at 80c		3,200 00
Six Mexican Gulf R. R. State Bonds, valued at 80c		3,600 00
Nine Vicksburg, S. and Texas R. R. State Bonds, valued at 50c		4,500 00
Bank and Gas Stocks, etc		163,[illegible] 00
Loans on Pledge		36,000 00
Loans on Mortgage		25,000 00
Bills Receivable		11,503 00
Premiums due in course of collection		67,125 02
Scrips of other insurance companies		22,430 00
Uncurrent funds		4,000 00
Coupons on City Bonds due, not collected		12,230 00
Cash on hand		34,574 41
		$787,703 41

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOMAS SLOO, President. THOS. ANDERSON, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 23d of January, 1868. PARIS CHILDRESS, Second Justice of the Peace, Parish of Orleans.

The Board of Directors have resolved to pay six per cent. interest on the outstanding certificates of profits, on and after the second Monday of February next. And they have further declared a Scrip Dividend of Thirty Five per cent. on the net earned participating premiums for the year ending December 31st, 1867, for which certificates will be issued on and after the 15th day of March next. THOMAS SLOO, President, JOHN G. GAINES, Vice President. THOS. ANDERSON, Secretary.

DIRECTORS:

Jno. G. Gaines,	R. J. Hart,
Henry Renshaw,	Jno. C. Richs,
H. T. Lonsdale,	J. H. Stauffer,
B. Bisoco,	J. B. Bres,
C. Sarelli,	Thos. Sloo,
Thos. A. Jones.	jan24tf

JULIUS LOEFFLER,

(Successor to Chas. Loeffler,)

GAS FITTER—

AND DEALER IN

Gas Fixtures, Gas Pipes, Fittings, Etc., NO 126 CHARTRES STREET, Between St. Louis and Toulouse, New Orleans. aug9 1y

---

THE NEW ORLEANS DAILY BEE

DUFOUR & LIMET, PUBLISHERS.

Office, No. 73 Chartres Street.

RATES OF ADVERTISING

Squares	1 month.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$12	$20	$30	$45	$70
Two	20	32	48	72	112
Three	28	44	66	99	154
Four	36	56	84	126	196
Five	42	66	99	149	238
Six	48	76	114	171	266
Seven	54	86	129	194	302
Eight	60	96	144	216	336
Nine	66	106	159	239	372
Ten	72	116	174	261	406
Eleven	78	126	189	284	442
Twelve	84	136	204	306	476
Thirteen	90	146	219	329	512
Fourteen	96	156	234	351	546
Fifteen	100	166	249	374	582
Twenty	130	216	324	486	756
Thirty	170	280	420	700	1200

THE SEMI-WEEKLY BEE

Is published every Tuesday and Saturday mornings. Subscription, $6 per annum, in advance. Single copies 5 cents.

RATES OF ADVERTISING:

Squares.	1 mo.	2 mos.	3 mos.	6 mos.	12 mos.
One	$4 00	$6 00	$10 00	$18 00	$30 00
Two	8	14	18	32	55
Three	12	20	26	46	75
Four	15	25	33	60	95
Five	18	30	40	72	110
Ten	30	50	70	120	180
Fifteen	40	70	100	160	250
Thirty	70	120	160	260	400

N. O. Mutual Insurance Company.

EIGHTH ANNUAL STATEMENT

Premiums during the year ending 31st December, 1867.		
On Fire Risks	$318,218 16	
On Marine Risks	82,409 44	
On River Risks	20,759 61	
Total Premiums		$421,388 41
Less: Premiums unearned 31st December, 1867	$115,282 00	
Return Premiums	4,115 41	
		$119,077 41
Net earned Premiums		$302,309 00
Losses—		
On Fire Risks	$ 38,760 02	
On Marine Risks	61,004 16	
On River Risks	18,400 44	
	$140,426 32	
Taxes	11,080 58	
Reinsurance	3,574 51	
Expenses, less interest account	10,150 55	
Interest on Scrip	18,963 30	
		$194,076 34
Profit		$ 97,449 16
The Company have the following assets:		
Bills receivable for Premiums	$ 3,704 51	
Notes secured by pledge and mortgage	219,297 00	
Due for premiums in course of collection	33,088 01	
Gas Light Co., City R. R. Co. Stocks, City Bonds, etc	152,243 44	
Scripts of sundry Mutual Insurance Companies	30,130 00	
Cash on hand	26,777 03	
	$[illegible],629 04	
Less: Depreciation on the above	96,000 00	
Net		$[illegible],772 4
Less: Unearned interest on Scrips	$ 7,850 70	
Interest payable on outstanding Scrips	26,000 00	34,207 76
		$[illegible],564 00

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

J. TUYES, President. J. W. HINCKS, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 11th day of January, 1868. PAUL W. COLLENS, Third Justice of the Peace.

The Board of Directors have resolved to declare a scrip dividend of thirty per cent. on the net earned participating premiums for the year ending 31st December, 1867, for which certificates will be issued on and after the second day of March, and have further resolved to pay six per cent on the outstanding certificates of scrip on and after the second Monday of March, 1868.

—DIRECTORS:—

George Urquhart,	Chas. Lafitte,
A. Rochereau,	J. M. Lapeyre,
G. W. Babcock,	A. Schriber,
P. H. Blanchard,	John Gonzales,
Wm. Stevens	W. T. Williams,
J. A. White,	J. Tuyes.

Office—111 Canal street. jan12 1m and 1y

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

U. S. MAIL ROUTE BETWEEN NEW ORLEANS, WESTERN LOUISIANA AND TEXAS.

The Railroad FERRY BOAT will leave the foot of St. Ann street, opposite Jackson Square, DAILY, at 7½ A. M., connecting with the PASSENGER TRAIN leaving Algiers at 8 A. M.

Shippers and consignees of freight, by giving notice to the New Orleans Transfer Company, corner Camp and Common streets, can have their goods received or delivered in any part of the city at reduced rates of drayage.

Freight for stations on the road, for landings on the Teche, and for Opelousas, deliverable at New Iberia or St. Martinville, received daily, (Sundays excepted) from 7 A. M. to 5 P. M., at the foot of St. Ann street.

Freight for all points on Bayou Lafourche, between Labadieville and Lockport, for Bœuf Canal, and for Houma, will be received and transported through, via Raceland, Lafourche and Terrebonne stations, at through steamboat rates.

All outward freight payable at the time of shipment and all inward freight on delivery.

G. W. R. BAYLEY, Superintendent.

Memphis and Charleston Railroad and Connections.

FAST FREIGHT LINE.

BETWEEN NEW ORLEANS AND

GRAND JUNCTION,	MACON,
NASHVILLE,	LYNCHBURG,
CHATTANOOGA,	PETERSBURG,
ATLANTA,	NORFOLK,
ROME,	RICHMOND,
AUGUSTA,	BALTIMORE,
CHARLESTON,	PHILADELPHIA,

NEW YORK,

And all intermediate points on the line.

Through Bills of Lading given to all points.

All claims for loss, damage or overcharges adjusted promptly at point of delivery.

Shippers pay no Insurance, Drayage, Forwarding Commissions.

Rates always Low as the Lowest.

☞ For further information apply at the TICKET OFFICE, UNDER THE CITY HOTEL; or address Box 2004 N. O. Postoffice.

D. H. FEGRS, General Southern Agent Memphis and Charleston Railroad.

Home Mutual Insurance Company of New Orleans.

Office, No. 72 Camp street, Corner of Natchez street.

SEVENTH YEAR.

Premiums received during the year ending December 31, 1867	$621,390 75
Losses, taxes, expenses, re-insurance, etc., paid during same period	217,749 62
Assets on the 31st December, 1867	378,734 00

This Company continues to insure against the perils of the Seas, Rivers, and loss or damage by Fire, at the current rates of premium.

ALFRED MOULTON, President. WM. M. PERKINS, Vice President. A. W. HUNTER, Secretary.

TRUSTEES.

J. M. Allen,	J. H. Ledwidge,	R. E. Converse,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	A. E. May,
B. F. Eshell,	John T. Moore,	Robert Hare,
Wm. M. Perkins,	J. B. Isenhour	John C. Rogers.

Richards' Cape Lime,

MANUFACTURED AT HIS MARBLE YARD

NONE other has a right to use or adopt this trade mark—a special quality of Lime well known and appreciated for the last sixteen years for masonry, whitewashing and other manufacturing purposes—is being constantly received from the kiln and for sale at the marble yard, 147 Customhouse street, between Dauphine and Burgundy streets.

NEWTON RICHARDS

Dr. C. Blancke,

416 & 418 St. Charles St....416 & 418

GREAT REVOLUTION IN DENTISTRY.

ALUMINIUM! ALUMINIUM

THE LATEST DISCOVERY OF THE AGE!

GREAT SUCCESS!

DR. C. BLANCKE begs leave to inform his friends and the public generally that he will furnish Artificial Teeth, set in this newly discovered metal, executed in the most skillful and elaborate manner. The Aluminium Sets are far superior to those of Gold or Silver for comfort and durability, being much lighter, cheaper, and not susceptible of being tarnished by acids. mh15—1y

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Fourcher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Horsell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South.

LEEDS & CO

J. A. CASADAVANT,

SURGEON DENTIST,

NO. 196 CANAL STREET, BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS.

HAS commenced to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English. sept 1y

To Shippers by Express.

THE TEXAS EXPRESS COMPANY,

HAS opened for forwarding MONEY, VALUABLES and FREIGHT of every description, for the following points on the Teche: Pattersonville, Centreville, Franklin, Cypremont Landing, Jeanerette and New Iberia. All matter ordered by express, from New Orleans or any other place in the United States, will be promptly forwarded, and ALL CHARGES COLLECTED AT DESTINATION.

This Company is also prepared to forward matter for all important points in the United States and Europe.

For rates, etc., apply at the office, corner Carondelet and Gravier streets, New Orleans.

nov29 or 3m 1yal A. S. SMALL, President.

Highly Important

To House Keepers, Restaurateurs and Others.

TO know that they can have their OLD FRAMES REGILT as good as new, at McLAUGHLIN'S Garden District Gilding Establishment, 531 Magazine street, near corner of First. Square and oval plain and ornamented Frames made to order at short notice. Box 1609 Postoffice, New Orleans.

☞ Parties desiring to have their Frames changed from Gilt to Rosewood, will do well to give Mr. McLaughlin a call.

MR. ALBERT FABRE, for many years one of the Superintendents of the Public Schools of New Orleans, offers his services as a Teacher of the ancient and modern languages (English, French, Spanish) and of Mathematical and Physical sciences. Any communication sent to the Bee office, 73 Chartres street, will be promptly attended to. jul9 tf